

BAREME DE LA HORS-CLASSE DES CERTIFIES 2007			
Second degré	149,0pts	Né(e) le 16/01/1949	Rang : 156
Supérieur	167,0 pts	Né(e) le 21/05/1951	Rang : 10
La date de naissance n'intervient que pour départager les collègues à égalité de barème, au profit du plus âgé.			

Je suis nommé(e) hors-classe au 1^{er} septembre 2007 : quel sera mon reclassement ?

Ancienne situation : certifié(e)		Nouvelle situation : certifié(e) hors-classe		
Echelon	Indice	Echelon	Indice	Effet financier
11 ^{ème} avec plus de trois ans d'ancienneté	658	6 ^{ème} échelon sans ancienneté	741	+ 375,99 euros/mois
11 ^{ème} avec moins de trois ans d'ancienneté	658	5 ^{ème} échelon avec ancienneté dans le 11 ^{ème} conservée	695	+ 167,77 euros/mois
La valeur mensuelle du point d'indice est de 4,53 euros				

QUELQUES REMARQUES SUR CETTE CAMPAGNE HORS-CLASSE :

► Le contingent alloué à notre académie est passé de 118 promotions (dont 4 pour le Supérieur) à 152 (dont 5 pour le Supérieur).

► 32 chefs d'établissement (ayant au moins cinq promouvables) n'ont pas trouvé un seul collègue « méritant » un avis « exceptionnel » !!!

► Encore trop de chefs d'établissement font le choix d'attribuer les avis « exceptionnel » à des collègues n'étant pas au 11^{ème} échelon.

Ils ne peuvent pas plaider l'ignorance (cf au verso le courrier qui leur a été adressé). Si vous êtes au 11^{ème} échelon et que vous n'avez pas obtenu un avis « exceptionnel », n'hésitez pas à aller demander des explications.

► Malgré les termes de la circulaire rectorale 2007, un certain nombre de chefs d'établissement (mais pas tous) continuent à pénaliser les collègues en CLM ou CLD en leur donnant au mieux un avis « satisfaisant ».

D'autres leur donnent le même avis pénalisant que l'an passé mais en ne mentionnant plus dans l'appréciation qu'ils sont en congés...comptant sûrement que cela passerait inaperçu !

► Peu d'avis défavorables délivrés aussi bien par les chefs d'établissement (16) que par les I.P.R. (14).

► Les femmes représentent 61 % des collègues au 11^{ème} échelon (les seuls pouvant être promus) et 67 % des promus.

Pour la première fois, elles ne sont pas sous représentées parmi les promus.

► Les enseignants de collège qui représentent plus de 51 % des 11^{ème} échelon ne sont que 47,6 % des promus.

► Pour la première fois, on a des promus avec un « satisfaisant » et un « exceptionnel » (au nombre de trois, tous affectés en ZEP) et avec deux « excellent » (un, affecté en ZEP).

► Toutes les disciplines ayant des promouvables du 11^{ème} échelon ont plus de 26 % de promus...à une exception près : 7 enseignants d'éducation musicale sont au 11^{ème} échelon mais aucun d'entre eux n'est promu...

► Seuls 18 des 58 collègues ayant plus de 5ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon sont promus.

► L'âge des promus va de 42 ans et 1 mois à 63 ans et 9 mois. Pour autant l'âge moyen des promus ne varie guère : 53 ans et 1 mois (soit un mois de moins que l'an passé).